

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE DE SALIES-DE-BIARN

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

#### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2022.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de notre collectivité.

#### II. La section de fonctionnement

##### *a) Généralités*

La section de fonctionnement, qui permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux, de la STEP.

##### *b) Pour notre commune :*

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du contrat d'affermage avec la SAUR ainsi que la prime d'épuration.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 199 452.92 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 80 028.22 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### III. La section d'investissement

##### *a) Généralités*

*Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère annuel ou pluriannuel.*

*Le budget d'investissement d'une commune regroupe :*

*- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*

*- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.*

*b) Pour notre commune :*

Les recettes de la section d'investissement correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les recettes de la section d'investissement 2022 représentent 147 719.31 euros.

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt et au report du déficit d'investissement 2020.

Les dépenses de la section d'investissement 2021 représentent 319 232.77 euros.

#### IV. Budget Annexe Assainissement: Compte Administratif 2021

L'assainissement collectif de la commune présente:

- un solde d'exécution en fonctionnement de : 119 424.70 euros.

- un solde d'exécution en investissement de :- 171 513.46 euros (dont déficit reporté 2021 : 88 522.06 euros).

- Soit un déficit de clôture de 52 088.76 euros.

#### V. Budget Annexe Assainissement: État de la dette 2022-2028

| Année             | Capital de départ | Capital           | Intérêts          | Total versement   | Capital restant |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| 2022              | 999 878.82        | 75 633.00         | 30 018.05         | 105 651.05        | 924 245.82      |
| 2023              | 924 245.82        | 76 329.12         | 27 445.46         | 103 774.58        | 847 916.70      |
| 2024              | 847 916.70        | 64 583.33         | 24 829.01         | 89 412.34         | 783 333.37      |
| 2025              | 783 333.37        | 64 583.33         | 22 952.56         | 87 535.89         | 718 750.04      |
| 2026              | 718 750.04        | 64 583.33         | 21 076.09         | 85 659.42         | 654 166.71      |
| 2027              | 654 166.71        | 64 583.33         | 19 199.63         | 83 782.96         | 589 583.38      |
| 2028              | 589 583.38        | 64 583.33         | 17 323.18         | 81 906.51         | 525 000.05      |
| <b>Sous-total</b> |                   | <b>474 878.77</b> | <b>162 843.98</b> | <b>637 722.75</b> |                 |
| <b>Total</b>      |                   | <b>474 878.77</b> | <b>162 843.98</b> | <b>637 722.75</b> |                 |